

Transition écologique : Passons à l'action !



Jean-Paul de Peretti
Président du SERCE

Pourriez-vous présenter en quelques mots votre activité et votre spécificité ?

LE SERCE est une organisation professionnelle qui rassemble des adhérents de toutes tailles, réalisant en France 20 milliards de chiffre d'affaires et rassemblant 135 000 collaborateurs. Ils interviennent sur les réseaux et infrastructures des villes et territoires, les bâtiments tertiaires et en accompagnement des process industriels.

Les entreprises réunies au sein du SERCE sont des acteurs incontournables de la transition écologique. Leur maîtrise de l'ensemble de la chaîne de valeur d'un projet leur donne la capacité de développer des services performants et sur mesure, en termes de conception, de réalisation, de maintenance et d'exploitation.

Leur savoir-faire leur permet de réaliser des infrastructures énergétiques durables, de développer de nouveaux services favorisant l'émergence de la ville de demain et des territoires à énergie positive : solutions de mobilité connectée, autoconsommation collective, stockage d'énergie, performance énergétique des équipements et des systèmes, usine du futur, hypervision et gestion centralisée des espaces publics et des bâtiments, de plus en plus performants et interconnectés.

Quel regard portez-vous sur l'avenir de votre profession ?

Je suis optimiste pour l'avenir à long terme de la profession car les entreprises du SERCE sont au cœur de la transition écologique. Leurs compétences dans les domaines de l'énergie et du numérique en font d'ailleurs les interlocuteurs naturels pour la réussite des objectifs du Plan de relance sur la rénovation des bâtiments tertiaires. Les enjeux liés au climat et la décarbonation font partie du cœur de métier de nos adhérents qui savent intégrer les différentes technologies pour proposer des solutions spécifiques répondant aux besoins des acteurs économiques et des territoires.

Quelles sont selon vous, les actions prioritaires à entreprendre pour les pouvoirs publics ?

Pour que les entreprises développent leur activité et donc l'emploi, encore faut-il que les orientations de la loi sur la transition écologique et du Plan de relance se concrétisent.

Le SERCE et ses adhérents ont contribué activement aux concertations sur le Décret Tertiaire en apportant leurs retours d'expérience et les résultats concrets d'économies d'énergie réalisées sur leurs chantiers.

Nous souhaitons que les contrats globaux, comme les Contrats de performance énergétique (CPE), permettent de donner une réelle impulsion à la rénovation des bâtiments tertiaires. Pour cela nous avons besoin d'une simplification de ces contrats qui sont encore trop lourds juridiquement pour être facilement abordables par les collectivités notamment. Il faut construire une relation équilibrée entre les clients et les entreprises qui sont volontaires pour prendre des engagements de performance dans la durée mais dans une relation de partenariat, de confiance, tout au long du contrat. Les contrats en conception-réalisation-exploitation-maintenance sont d'ailleurs un outil adapté à cette relation dans la durée.

Quel message, par rapport à votre activité, souhaiteriez-vous transmettre à la classe politique française ?

Il est urgent de lancer les appels d'offre pour donner de l'activité aux entreprises début 2021. La bonne activité actuelle des entreprises est un trompe-l'œil. Elles exécutent les commandes qui ont été bloquées pendant le confinement de début d'année. Maintenant il faut accélérer les commandes pour avoir des chantiers en 2021 et préserver les emplois.

Le gouvernement et nos parlementaires ont, avec raison, une forte ambition pour lutter contre le changement climatique et réussir la transition écologique. Il faut maintenant passer à l'action pour la rénovation des bâtiments publics et privés !

